

Le champ politique à l'épreuve de la future Constitution

De grandes promesses pour une opposition réservée



Abdelaziz Bouteflika a validé la dernière mouture de la révision constitutionnelle.
©APS

Le Président et son entourage ne cessent de promettre que la nouvelle loi fondamentale fera entrer l'Algérie de plain-pied dans une vraie démocratie.

En rendant publiques, dans le communiqué du conseil restreint de lundi dernier, quelques appréciations sur l'avant-projet de Constitution, le président Bouteflika semble promettre monts et merveilles à une opposition politique qu'il a pourtant brimée durant son long règne. Cet avant-projet de Constitution marquera "des progrès dans plusieurs domaines", parmi lesquels "le champ politique et celui de la gouvernance", lit-on, en effet, dans le compte-rendu de cette réunion. L'on promet, par le biais du même canal, des avancées dans "l'accès de l'opposition parlementaire aux moyens d'assumer un rôle plus actif, y compris par la saisine du Conseil constitutionnel".

Et si l'on ne connaît, pour le moment, pas grand-chose du contenu de la future Constitution, le Président et son entourage ne cessent de promettre que la loi fondamentale va faire entrer l'Algérie de plain-pied dans une vraie démocratie où les droits des citoyens, notamment sur le plan politique, seront garantis.

Même le porte-parole officiel du clan présidentiel et néanmoins secrétaire général du Front de libération nationale, Amar Saâdani, y met du sien, lui qui a fait de l'instauration de l'État civil un de ses chevaux de bataille depuis sa fameuse diatribe contre le patron du DRS, le général Toufik, en février 2014.

"Je peux confirmer que l'opposition sera la première à être surprise par les dispositions de la nouvelle

Constitution. L'opposition trouvera dans le nouveau texte des mesures en sa faveur, beaucoup plus profondes, beaucoup plus importantes que ce qu'elle a demandé. Ses prérogatives seront élargies. Pour le reste, l'opposition dans le monde entier est faite pour contester ce que fait le pouvoir", assure le chef du FLN, dans un entretien accordé hier au journal électronique TSA.

Certes, c'est le président Bouteflika qui avait donné le la déjà en avril 2011 avec son fameux discours qu'il avait prononcé dans un contexte très particulier, celui des mouvements dits des "Printemps arabes". Et c'est à ce moment-là qu'il avait évoqué la révision de la Constitution, un projet qui s'inscrit, expliquait-il, "dans le cadre de l'approfondissement de la démocratie" et "dans le sens d'un rééquilibrage des pouvoirs". Et si plusieurs lois régissant les partis politiques, la presse, les associations...ont été promulguées depuis, le projet de révision constitutionnel semble avoir pris beaucoup plus de temps à se dessiner.

Du côté de l'opposition, les assurances du chef de l'État et de ses relais ne sont, visiblement, pas de nature à tranquilliser. Dans ce camp, on estime que le régime en place ne bénéficie pas de la légitimité qui lui confèrerait le pouvoir de toucher à la loi fondamentale du pays.

Pourtant, pour contenter la classe politique, le chef de l'État a, selon toute vraisemblance, accédé à une revendication très ancienne et des plus lourdes de l'opposition en annonçant la mise en place "d'un mécanisme indépendant renforcé et de surveillance des élections au service de la démocratie pluraliste".

Même s'il faut rester vigilant, cette réponse, faut-il le reconnaître, va, précisément, dans le sens des revendications de la classe politique qui avait, depuis toujours, réclamé la mise en place d'une commission indépendante de surveillance des élections pour mettre fin à la tradition de traficotage des résultats du vote par le régime et ses relais. Il reste à savoir si toutes ces promesses, à l'évidence alléchantes, faites par le pouvoir en place, sont réellement sincères et à même de changer profondément la nature d'un régime décrié par la majorité des Algériens pour sa propension à recourir à la répression et à la corruption pour soumettre la société et faire perdurer son règne.

H. S.